

**Implantation du guide d'intervention *Favoriser le développement des enfants âgés de 1 à 5 ans :
guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales***

Mise en place des moyens et des conditions favorisant le transfert et le maintien des apprentissages dans la pratique.

CONTEXTE

Programme national de santé publique 2003-2012 (mis à jour en 2008 et prolongé jusqu'en 2015)

D'ici 2012, il faut favoriser le développement optimal des enfants se trouvant dans une situation qui les rend vulnérables :

- en développant et en renforçant le lien d'attachement parent-enfant;
- en augmentant et en renforçant les compétences parentales;
- en stimulant le développement cognitif (incluant le langage), affectif, social et psychomoteur des enfants.

Moyens mis en place

Une formation régionale de formateurs (agents multiplicateurs) est offerte aux superviseurs cliniques et aux responsables d'équipes qui auront la responsabilité de transmettre la formation aux intervenants des équipes multidisciplinaires des SIPPE de leur CSSS.

- Formation régionale de deux jours pour les agents multiplicateurs (formation de formateurs les 12 mai et 7 juin 2011);
- Guide du formateur : matériel de formation intégrant des exemples d'activités de transfert dans la pratique pour les agents multiplicateurs;
- Outil d'aide à la tâche;
- Financement non-récurrent pour l'achat du matériel éducatif nécessaire à la réalisation des activités du guide d'intervention;
- Formation, par le superviseur clinique et/ou le responsable d'équipe, à l'équipe multidisciplinaire de son CSSS *en lien avec les compétences ciblées* et au besoin, supervision individuelle et consultation clinique ponctuelle;
- **Au niveau régional et local, mise en place des conditions favorisant le transfert des apprentissages dans la pratique des intervenants (matrice de transfert « avant, pendant et après »).**

FORMATION LOCALE POUR LES INTERVENANTS DES ÉQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES DES SIPPE

- Formation offerte aux intervenants des équipes multidisciplinaires des SIPPE par le superviseur clinique et/ou le responsable d'équipe du CSSS.
- Deux modalités souples de formation sont possibles :
 - a) modules de formation intégrés aux rencontres de supervision clinique (modules d'une durée maximale de 1h30 s'échelonnant sur plusieurs mois);
 - b) formation sur deux journées.

Compétences ciblées pour les intervenants des équipes multidisciplinaires des SIPPE

1. Observer :

- La qualité de la relation parent-enfant;
- Les défis développementaux de l'enfant;
- Les pratiques parentales utilisées;
- La présence de difficultés passagères chez l'enfant.

Quand? À l'arrivée au domicile, tout au long de la visite et lors de l'activité.

2. Planifier l'intervention *en identifiant* :

- Les pratiques parentales à soutenir;
- Les objectifs visés par l'intervention;
- La ou les fiches d'activités pertinentes à réaliser lors des visites à domicile.

Et en favorisant :

- L'intégration de l'enfant en milieu de garde éducatif.

3. Intervenir à domicile

- Introduire l'activité ;
- Réaliser l'activité avec le parent et l'enfant;
- Intégrer en planifiant le réinvestissement;
- Référer au besoin (ressources du milieu et/ou ressources spécialisées).

Réaliser des *activités concrètes* avec les parents et l'enfant selon le processus d'intervention, et ce, en tenant compte des facteurs qui influencent les pratiques parentales (état émotif et réseau social).

2. FORMATION LOCALE POUR LES INTERVENANTS DES ÉQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES DES SIPPE

CIBLES	AVANT	PENDANT	APRÈS
Cadre intermédiaire	<p>En collaboration avec le superviseur clinique, choisir la modalité de formation la plus adéquate pour son CSSS (modules de formation intégrés aux rencontres de supervision clinique ou formation continue sur deux journées).</p> <p>En collaboration avec le formateur, s'assurer de l'utilisation de l'allocation non-récurrente pour l'achat du matériel éducatif nécessaire à la réalisation des activités du guide d'intervention.</p> <p>En lien avec les compétences ciblées pour les intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir les modalités de soutien organisationnel pour le superviseur dans le cadre du mandat attribué. - Mobiliser les participants à l'apprentissage et clarifier avec et auprès du superviseur et des équipes multidisciplinaires les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • attentes en termes de résultats attendus par rapport aux compétences ciblées; • importance et utilité de la formation et du suivi post-formation en lien avec les compétences; • mandat du superviseur et attentes par rapport à la formation et au transfert dans la pratique; • conditions à mettre en place au niveau local pour favoriser le transfert des apprentissages en termes d'obstacles à minimiser et/ou éliminer. - Planifier du temps de lecture du guide pour les intervenants avant la formation. - Libérer le superviseur clinique et/ou le responsable d'équipe pour l'appropriation du matériel de formation et sa planification. 		<ul style="list-style-type: none"> - Affirmer à nouveau auprès des intervenants l'importance accordée à la réalisation des activités du guide 1 à 5 ans lors des visites à domicile et à la réalisation d'activités de transfert des apprentissages. - Mobiliser les participants au transfert des apprentissages en les renforçant, et faire le suivi tout en apportant les correctifs nécessaires concernant les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • attentes en termes de résultats attendus par rapport aux compétences ciblées (zones d'amélioration ou de développement des compétences); • conditions à mettre en place au niveau local pour favoriser le transfert des apprentissages en termes d'obstacles à minimiser et/ou éliminer (planification du temps de supervision de groupe, du temps pour la réalisation des activités de transfert suite aux modules de formation, etc.).

2. FORMATION LOCALE POUR LES INTERVENANTS DES ÉQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES DES SIPPE

CIBLES	AVANT	PENDANT	APRÈS
Superviseur clinique et/ou responsable d'équipe (formateur)	<ul style="list-style-type: none"> - Avec le cadre intermédiaire, choisir la modalité de formation la plus adéquate pour son CSSS (modules de formation insérés dans les rencontres de supervision clinique de groupe ou formation continue sur deux journées) et identifier le meilleur moment pour débiter la formation avec l'équipe multidisciplinaire SIPPE. - En collaboration avec le cadre intermédiaire, identifier les enjeux et défis potentiels associés à cette formation (ex. : changements de pratique). - En collaboration avec le cadre intermédiaire, s'assurer que les intervenantes ont le matériel éducatif nécessaire à la réalisation des activités du guide avec les familles. - Planifier la formation et s'appropriier le matériel de formation fourni par la DSP. - Participer à la définition des conditions à mettre en place au niveau local pour favoriser le transfert des apprentissages en termes d'obstacles à minimiser et/ou éliminer (planification du temps de supervision de groupe, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Animer les activités de formation en favorisant le transfert des apprentissages dans la pratique (importance et utilité en fonction de la tâche, approche expérientielle, activité à réaliser suite à la formation ou après chaque capsule de formation, etc.). - Ajuster en continu le contenu de la formation en fonction du rythme d'apprentissage de l'équipe. 	<ul style="list-style-type: none"> - Rappeler régulièrement les résultats attendus, convenus et renforcer les intervenants à l'atteinte de ces résultats. - En continu, réaliser des activités de transfert en utilisant le contenu de la formation, l'outil d'aide à la tâche et en s'inspirant des exemples d'activités de transfert proposés dans le guide du formateur de la DSP. - Avec le cadre intermédiaire, participer au suivi des conditions à mettre en place au niveau local pour favoriser le transfert des apprentissages.
Apprenant (intervenant SIPPE)	<ul style="list-style-type: none"> - Lire le guide « Favoriser le développement des enfants de 1 à 5 ans : guide d'intervention pour soutenir les pratiques parentales ». - Participer à la définition des conditions à mettre en place au niveau local pour favoriser le transfert des apprentissages en termes d'obstacles à minimiser et/ou éliminer (planification du temps de supervision de groupe, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance du contenu de la formation et des compétences visées. - Participation active à la formation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer ou changer sa pratique professionnelle en utilisant les outils de transfert et les fiches d'activités du guide 1 à 5 ans dans le suivi des familles SIPPE. - Lors des rencontres de supervision clinique, partager ses bons coups et ses défis en lien avec la réalisation des activités du guide 1 à 5 ans.

2. FORMATION LOCALE POUR LES INTERVENANTS DES ÉQUIPES MULTIDISCIPLINAIRES DES SIPPE

CIBLES	AVANT	PENDANT	APRÈS
Direction de santé publique	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des actions à réaliser avant, pendant et après la formation pour assurer le transfert des apprentissages dans la pratique (rôles et responsabilités aux niveaux local et régional). - Concevoir un outil d'aide à la tâche. - Élaborer le matériel de formation pour les intervenants des équipes multidisciplinaires des SIPPE en incluant des exemples d'activités de transfert (guide du formateur). - Concevoir et donner une formation de formateurs (superviseurs cliniques et responsables d'équipes) afin de permettre l'appropriation du matériel de formation. - Assurer un financement non-récurrent pour l'achat du matériel éducatif nécessaire à la réalisation des activités du guide d'intervention. - Fournir aux CSSS le nombre nécessaire de guides d'intervention et d'outils d'aide à la tâche pour les intervenants des équipes multidisciplinaires des SIPPE. - Offrir un soutien personnalisé afin de soutenir les formateurs locaux dans la planification et la préparation de leur formation locale. 		<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir régionalement les superviseurs cliniques en lien avec l'implantation du guide d'intervention et la diffusion de la formation.